



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 70158

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales de lui indiquer s'il envisage de donner le label « grande cause nationale » et obtenir le soutien financier des pouvoirs publics aux campagnes de valorisation des métiers qui représentent des offres d'emploi non satisfaites. Cette mesure permettrait de faire partager des valeurs et une culture de l'entreprise.

Texte de la réponse

Le Gouvernement accompagne, dans le cadre de son domaine d'intervention, les secteurs qui engagent les efforts nécessaires pour accroître l'attractivité de leurs métiers, afin de se donner la possibilité de disposer du personnel approprié. Dans ce cadre, le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA) a été créé pour contribuer au développement de l'artisanat en valorisant son image. Les campagnes présentant l'artisanat comme la première entreprise de France ont d'ores et déjà produit des effets très positifs. Au cours du premier semestre 2005, le FNPCA a mené une campagne de communication destinée à valoriser la formation par l'apprentissage auprès des jeunes de quinze à vingt-quatre ans. Elle s'inscrit parfaitement dans les mesures prises par le Gouvernement visant à relancer l'apprentissage avec l'objectif de former 500 000 apprentis en 2007. Une campagne prévue sur les chaînes de télévision en octobre 2005 présentera les thèmes de la reprise d'entreprise, de la féminisation et de la réussite dans l'artisanat. La loi du n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale prévoit également des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi durable pour 800 000 jeunes en difficulté, la mise en place de plates-formes de vocation afin d'orienter les jeunes vers les secteurs qui recrutent, ainsi que la création de 300 maisons de l'emploi pour permettre l'organisation de forums en régions, présenter les postes proposés par les entreprises et mieux informer les personnes intéressées sur les actions de formations disponibles. Enfin, de manière plus sectorielle, face aux difficultés de recrutement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, une table ronde en faveur de l'emploi a été organisée le 15 juin 2004 à l'initiative du ministère de l'équipement et des transports. À l'issue de cette réunion, des mesures constituant l'architecture du plan de mobilisation pour l'emploi dans la construction ont été présentées. Ce dispositif, en cours d'expérimentation dans le cadre d'une coordination renforcée entre les différents acteurs professionnels et publics concernés, comprend notamment un plan de communication sur la promotion des métiers du BTP.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70158

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 2005, page 7012

Réponse publiée le : 27 septembre 2005, page 9010